

# Trésor des antiquités romaines

Auteur(s) : Egasse du Boulay, César

## Généralités

Titre long de la première édition identifiée (ou autre édition)*Le thresor des antiquitez romaines : ou sont contenues et descrites par ordre toutes les ceremonies des Romains. Par M. C. E. Du Boulay, professeur des humanitez au College royal de Navarre. Et de plus enrichy de quantité de figures en taille douce pour en faciliter l'intelligence* (Denis Thierry, 1650)

Information sur l'auteur ou les auteurs

- [Egasse du Boulay, César](#)
- Professeur d'éloquence au collège de Navarre, à Paris. - Procureur de la Nation de France à l'Université de Paris. - Recteur (1661) puis greffier de l'Université de Paris (de 1662 à 1678). - Se consacra à l'histoire de l'Université de Paris

Date de la première publication de l'œuvre 1650

## Transcription et analyse des péritextes

Transcription des péritextes de toutes les éditions

- A Monseigneur, Monseigneur Claude de Mesme Comte Davaux Commandeur des ordres du Roy, Ministre d'Estat, & Sur-Intendant des Finances. [Denis Thierry, 1650]

Monseigneur,

Je ne vous feray point l'excuse qu'ont accoustumé de faire ceux qui recherchent l'appuy des Grands par la dédicace de leurs ouvrages ; en les ravalant infiniment au dessous de leurs merites : j'oseray vous parler en d'autres termes de celuy que je vous presente, & dire sans déguisement qu'il est digne de vous, & qu'on ne vous en peut offrir de plus honorable, ny qui ayt plus de rapport avecque vos rares qualités que le Thresor des Antiquités Romaines.

Cette fameuse Republique qui ne subsiste presque plus aujourd'huy que dans l'idée des Scavans & des Politiques, ne pouvoit rencontrer de Protecteur plus (à 2 r°) avantageux que vous pour revivre avec honneur : & vous Monseigneur, à qui pouviez vous donner plus glorieusement vostre Protection

qu'à celle qui a autresfois imposé ses loix à toute la terre, & qui marque encore de veneration dans les ride de sa vieillesse ?

Il n'est pas besoin que je m'estende sur la puissance prodigieuse de cette Maistresse Ville du monde, non plus que sur les eloges des grands hommes qu'elle a élevé : ce sont vos entretiens & vos lectures ordinaires : c'est sur les illustres exemples qu'elle fournit, que vous avez dressé vos pas dès vostre jeunesse : c'est d'où vous avez appris à n'estre point genereux par des interests particuliers, & à porter si hautement la gloire de vostre partie, comme vous avez fait dans la negotiation de la Paix ; où vostre judicieuse Politique connuë & esprouvée de longtemps à la Cour, vous fit donner le pouvoir d'un Plenipotentiaire à l'exclusion de quantité d'autres qu'elle y pouvoit employer. Et sans doute nous en gousterions aujourd'huy les utiles effets, sans qu'un Astre malin qui trouble l'Europe depuis tant d'années, & que la mauvaise intelligence qui est entre ses plus puissantes Couronnes à traversé vos bons desseins, & eloigné ce que la France souhaittoit avec tant d'impatience. Mais au moins il luy reste cette consolation dans son malheur, d'avoir un homme de si haute probité dans le maniment de ses Finances, & se promet que vous les employerez utilement aux affaires de son jeune Monarque & au soulagement de ses subjets.

Permettez-moy Monseigneur, de faire aussi entrer les lettres dans l'esperance de vostre Protection : vous ne pouvez honorablement leur refuser : & j'oseray bien dire que si elles sont obligées d'avoir recours à vous (à 2 v°) dans l'oppression & dans leur besoin, vous ne pouvez non plus vous passer d'elles ; non pas mesme au plus haut point de vostre gloire. Je sçais bien que nous sommes en un temps ou leur pudeur est mal receuë, & leur integrité à mespris pour ne pas dire en horreur, à ceux qui auroient le plus d'interest de les conserver s'ils en connoissoient le merite : mais cependant il est certain qu'il n'est point d'action par qui l'on s'acquiere plus justement l'immortalité que par la protection qu'on leur donne, ny qui garantisse plus puissamment les Grands des attaques de la calomnie que l'acceuil qu'ils leur font.

Je pourrois en apporter des preuves tirées de nos exemples : mais permettez-moy que je face cette reflexion sur les Sçavans de la Grece, qui ayant autrefois employé leur eloquence à descrire les travaux d'Hercule & à rendre son nom venerable à l'égal de celuy des Dieux par des termes significatifs & energiques, n'en purent jamais rencontrer qui les satisfit si universellement que celuy de **NOM GREC** c'est à dire de Guide et de Protecteur des Muses. M. Fulvius Nobilior l'enseigna aux Romains longtemps apres ; car ayant pris la ville d'Ambracie, il en enleva particulierement les statues des neuf Muses & les mit sous la protection d'Hercule, luy ayant fait pour cela bastir un temple au Cirque Flaminien sous ce titre Herculi Musarum, pour faire voir par cette belle alliance que si les Muses ont besoin d'un Hercule pour en estre protegées, Hercule a aussi besoin des Muses pour faire publier ses travaux & sa gloire.

Il semble, Monseigneur, que vostre maison est ce temple de Fulvius & qu'il est essentiel au nom de Mesme, d'estre l'Hercule des Muses. Nous sçavons l'obligation qu'elles ont à tous vos Ayeuls, qui les ont portées de leurs temps à des emplois si honorables par l'emulation genereuse qu'ils leur donnoient : & certainement nous pouvons dire qu'ils ont travaillé pour leur gloire en travaillant pour elles, puis qu'elles les ont asseurez (à 3 r°) d'une eternité dans la memoire de tous les siecles par la plume du docte Passerat & de tant d'autres à qui ils ont servy de matiere. C'est à suivre ces illustres exemples

que Monseigneur le President de Mesme vostre frere a acquis tant d'estime dans les esprits de tous ceux qui les cultivent : c'est par cette emulation, que vous embrassez avec tant de cœur les occasions de les obliger & que vous partagez avec eux la gloire de les avoir conservées.

Continuez donc, Monseigneur, dans ce genereux dessein, & maintenez cette ancienne Université, qui ne seroit plus maintenant que dans l'idée non plus que l'ancienne Rome, si Dieu ne luy avoit suscité de temps en temps de Puissans Protecteurs en vostre maison, pour la defendre contre tant d'ennemis qu'elle a eu à combattre. Le favorable acceuil que vous luy fistes dernierement quand elle alla vous feliciter de la charge de Surintendant, luy en donne esperance : c'est là où touché de la response obligeante que vous luy fistes, j'appris à connoistre vos Vertus, et où je forme le dessein de vous consacrer mes travaux : je me trouve heureux de commencer par celuy pour lequel vous avez eu de l'inclination & d'avoir rencontré une occasion si favorable pour vous asseurer que je suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble & tres-obeyssant Serviteur,

Caesar Ecasse Du Boulay. (à 3 v°)

- Preface et advertissement au lecteur. [Denis Thierry, 1650]

Je ne crains pas qu'on me face le reproche pour cét ouvrage, que fit autre-fois Aristophanes aux Poëtes qui combattoient du prix devant Ptolomée Roy d'Egypte, aux jeux qu'il avoit instituez en l'honneur d'Apollon & des Muses : car comme ils eurent recité chacun leur piece, & que le peuple tesmoigna par ses applaudissemens l'approbation qu'il leur donnoit, six des Juges que le Roy avoit establis pour en connoistre, adjugérrent les prix à ceux à qui le peuple les avoit desja adjugez par avance, & dans le mesme ordre, comme s'ils eussent voulu luy faire voir par cette flatterie affectée combien ils en reveroient les sentimens. Il n'y eut qu'Aristophanes, qui faisoit le septiesme qui fust d'une opinion heteroclite ; car sans s'arrester à ce que le peuple en avoit tesmoigné & à ce que les autres en avoient dit, il l'adjudgea à celuy qui avoit esté universellement rebuté : dequoy l'assemblée s'estant offendée, & le Roy mesme qui s'estoit laissé aller au torrent, il ne repartit autre chose sinon, Sire, des Juges ne doivent jamais approuver des larrecins manifestes, mais bien l'invention & l'industrie des combatans : voulant dire qu'il n'y avoit que celuy-là seul qui eust travallé de son invention, & que les autres avoient tout derobé dans les ouvrages des vieux Autheurs, comme il se trouva veritable. Je ne pretends ny honneur ny recompense pour le travail que je donne au public, & confesse librement d'estre plagiaire, si tant est qu'on charge de ce crime ceux qui de plusieurs ouvrages n'en font qu'un ; car cettuy-cy, n'est composé que de diverses pieces que j'ay accommodées le mieux qu'il m'a été possible, pour y representer tout ensemble ce qui est traitté çà & là, de plus curieux dans les Autheurs. L'ordre & la suite des diverses matieres que j'y mesle, n'est pas non plus de mon invention absolument: Rosin m'en a monstré le chemin, qui est celuy de tous que je trouve avoir traitté les Antiquités Romaines plus methodiquement. Et avec tout cela j'adousteray encore que je ne me sens pas mesme a present satisfait de mon travail. L'on dit que les Singes ne trouvent rien de beau à l'égal de leurs petits magotins, & qu'apres les avoir mis au monde ils ne cessent de les peigner & baisotter, tant ils y trouvent d'agrément & de mignardise : je scias bien que l'on en peut au- (à 4 r°) tant dire de la plus part de ceux qui escrivent pour le public, & nous en voyons peu qui soient contens de desadvouer ce qu'ils ont fait, ou

plustost qui ne facent gloire de le deffendre à quelque prix que ce soit : je diray bien sans dissimulation que quand je pris le dessein de faire un corps entier de ces Antiquités, & que j'en conçeu l'ordre, il me sembla fort beau ; & que je ne l'ay communiqué depuis à personne qui n'ayt eu le mesme sentiment : mais maintenant que je le vois fait.

Cum relogo scripsisse prudet, quia plurima cerno

Me quoque qui feci, judice, dignalini.

Je remarque principalement deux causes de ce degoust, dont je veux bien advertir le Lecteur. La premiere est, que le discours me semble trop interrompu par la quantité d'exemples & de citations Latines, que je n'ay pû toute fois & n'ay deu eviter dans une matiere de cette sorte. La seconde, que j'y trouve force d'impression, & d'autres mesmes contre le sens que les imprimeurs ont laissé passer aprés deux ou trois corrections, par une negligence qui leur est essentielle. Que si le Lecteur à assez de bonté pour excuser ces deux points, & pour que si je n'exprime pas ce thresor avec des termes aussi nobles que porte le titre, je ne l'ay deu faire, attendu que ce n'est ny une piece d'Eloquence ny un Roman : mais une simple description des ceremonies & des coustumes anciennes qu'il a fallu rendre intelligibles par un style moins relevé & qui peust servir à tout le monde : & que s'il se rencontre des fautes d'impression, il est tres-difficile de les eviter dans un ouvrage de si longue haleine, particulierement à nous autres François, si le Lecteur, dis-je, excuse ces deux points, je puis m'assurer qu'il en recevra tres grande satisfaction, qui est le seul but après Dieu que je me suis propose en l'entretenant. J'aurois pû obvier facilement au premier, si j'avois adhéré aux sentimens de quelques personnes qui ont bien mérité des lettres, & qui me conseilloient de traitter tout cela en Latin, ayant égard à ma profession, & à l'exercice que je fais de cette langue : & en effet il m'eust été plus facile, & j'aurois pû me servir de l'expression des anciens Autheurs, & des Modernes qui ont parlé de cette matiere : mais quoy que je leur defere beaucoup en tout, je n'ay pû me commander jusques-là, par ce que l'experience m'a fait voir qu'à moins que de faire une forte reflexion sur les termes latins, il est tres-difficile de les entendre s'ils ne sont d'ailleurs esclaircis. Joint qu'il y a quantité de personnes curieuses, lesquelles ou n'entendent asses la langue, où qui seront bien aise d'apprendre ces merveilles de l'Antiquité, dont l'on fait tant d'estime par tout, sans y faire une estude si serieuse. Et pour contenter aussi ceux qui l'entendent, je rapporte les termes formels dont les anciens se servoient en de certaines choses, afin qu'ils en reconnoissent mieux la force estant tournez en nostre langue. Que si neantmoins j'apprends qu'il soit plus utile de traiter tout en Latin, j'excuteray le dessein que j'ay desja conçeu, de reduire les deux volumes en 4. petits Tomes Latins, sans craindre que l'on dise que ce sera en vain, cette matiere ayant esté desja traitée par tant de personnes ; car je puis dire que jamais aucun n'en a fait un corps si accomply comme est celuy que je presente au public. Il y en a qui pour un simple Traitté ont fait des vo- (à 4 v°) lumes beaucoup plus gros que ne seront les miens, tesmoin Lazijs pour sa Repub. Rom. & Stuchius pour ses Antiquités Convivales, & les sacrifices, desquels non plus que des autres je n'ay pris que ce que j'ay jugé pouvoir servir à mon sujet.

Qui conque lira cet ouvrage trouvera qu'il suffit, & qu'il y a peu de choses ou necessaires ou curieuses que j'aye obmises : & ceux qui font mesme profession que moy, y apprendront la source de quantité de difficultez que nous ne voyons expliquées qu'a demy dans les Autheurs : & après tout, il n'y

aura personne qui ne gouste du plaisir à se remettre devant les yeux les belles pratiques, & les judicieuses maximes qui se remarquent dans la conduite des Anciens, & qui d'ailleurs n'ait un assez agreable divertissement dans les matieres qui y sont traitées plus methodiquement, si je ne me trompe qu'elles n'ont esté jusques ici ; & où je tasche de ne rien laisser qui merite d'estre sçeu. Que s'il se rencontre quelque chose que j'aye ou mal entendu ou mal expliqué, ou mesmes si quelques termes de nostre Religion, que j'ay fait servir en quelques endroits sans y prendre assés garde, pour descrire les ceremonies du Paganisme te semble trop rudes, Lecteur, oblige moy de m'en donner avis sans en tirer avantage, & si Dieu me fait la grace d'en voir une 2. edition, je ne seray pas ingrat à tesmoigner l'obligation que je t'auray. (â 5 r°)

Topoï dans les péritextes

- agencement
- *Auctoritates*
- choix de la langue vernaculaire
- compilation
- corps entier
- corps si accompli
- invention
- larrecin
- plaignaire
- projet d'abréviation
- traitement méthodique

## Les dossiers de la collection

1 sous-collection :

- [1650 - Trésor des antiquités romaines - Denis Thierry](#)

## Informations bibliographiques

Sélection bibliographique Sur César Egasse du Boulay, voir Jacques Verger, "Le *De patronis IV Nationum Universitatis* de César Égasse du Boulay (1662) et la vie religieuse à l'université de Paris au Moyen Âge", *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2013, 2015. p. 235-249, DOI : <https://doi.org/10.3406/bsnaf.2015.12160>

## Les documents de la collection

### 1 notice dans cette collection

En passant la souris sur une vignette, le titre de la notice apparaît.

Le seul document de la collection :



[1650 - Denis Thierry - Trésor des antiquités romaines - BM Lyon](#)

Egasse du Boulay, César

Tous les documents : [Consulter](#)

## Informations sur la notice

Référence Thresors de la RenaissanceThRen\_180

Rédaction de la noticeRéach-Ngô, Anne

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

## Citation de la page

Notice du site Thresors de la Renaissance : **Trésor des antiquités romaines** Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle), consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/180>

Copier

Collection créée par [Anne Réach-Ngô](#) Collection créée le 26/01/2017 Dernière modification le 09/08/2021